

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} RALLYE DU TRIEVES 2026 HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline (règlement standard des rallyes de régularité sportive, règles spécifiques rallye historique de régularité).

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Dauphinoise
Nom du Rallye :	Rallye VHRS du Trièves
Date :	Vendredi 31 Juillet 2026 et Samedi 1 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Challenge VHRS ASA Dauphinoise Coupe de France des rallyes VHRS coef 1
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°R35
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°400
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	contact@asadauphinoise.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise – Maison des sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise – Maison des sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone

Organisateur technique	
Nom :	CORAT
Adresse :	Chez M. Amard Cyril 195 Route de Charvet 38710 MENS
Téléphone :	06 07 34 08 22 / 06 76 03 49 50
Mail :	yannick.freychet@hotmail.fr amard.cyril@hotmail.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 15 Juin 2026 sur le site internet www.asadauphinoise.com
Ouverture des engagements	Lundi 22 Juin 2026 sur site internet https://engagement.ffsa.org/Engagement
Clôture des engagements	Mardi 21 Juillet 2026 (Cachet de poste faisant foi)
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h à 13h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h00 à 14h15 au collège du Trièves
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h15 à 14h30 au collège du Trièves
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 9h20 au collège du Trièves
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 13h30 au collège du Trièves
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 14h45 au collège du Trièves
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 15h au collège du Trièves
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 14h20 au collège du Trièves.
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 16h30 au collège du Trièves à Mens
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 1 Août 2026 au collège du Trièves 1 ^{ère} voiture à 16h01
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire et arrivée de la dernière voiture au parc fermé.

Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 1 Août 2026 à l'arrivée des voitures au parc fermé.
--	--

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Selon le règlement particulier de chaque rallye.

La liste des officiels sera composée au minimum de :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Laurent BENOIT Licence 46771
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Emmanuel VEYRET Licence 1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Hervé VAUTRAT Licence 3259 Isabelle FAGOT Licence 172694
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Monique BESANCON Licence 9682
Directeur de Course	Patrick GAGNAIRE Licence 3062
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	Patrick GAGNAIRE Licence 3062
Commissaire Technique responsable	BORDERON Loys Licence 183288
Chargés des relations avec les concurrents	Floréal PITARCH Licence 2729 Sylvie SIMON Licence 214749
Juges de faits	Roland DEMARD Licence 14035
Chronométreurs	CHRONODIUM
Classement	CHRONODIUM

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye historique de régularité du Trièves compte pour : le Challenge VHRS de l'ASA Dauphinoise et pour la coupe de France de rallyes VHRS coefficient 1

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (www.asadauphinoise.com) , profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrieves.wixsite.com/rallyedutrieves) à partir du Vendredi 24 Juillet

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des vérifications techniques, nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye VHRS doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA. Documents à présenter : selon les catégories – voir règles spécifiques. Il n’y aura pas de vérifications finales.

1.3.2.P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire valide original
- Certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo) (**envoyer la copie du certificat avec l'engagement à l'ASA Dauphinoise**)
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité.
- copies des licences et permis

1.3.1.P. Les équipages devront obligatoirement assister au briefing oral du Directeur de course le Vendredi 31 Juillet 2026 à 14h20 au collège du Trièves de MENS. A cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

2.1.P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 40ème rallye régional du Trièves doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com à partir du lundi 15 juin 2026.

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste **avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le lundi 22 juin 2026 et au plus tard le mardi 21 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison Des Sports
40 Avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Attention: Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site

<https://engagement.ffsa.org/Engagement> ou feuille d'engagement reçue sans règlement ou documents annexes (copie permis et licence) ne sera pas prise en compte).

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous :

CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

BIC : CMCIFR2A

Pour les règlements par virement merci de préciser le nom de l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste accompagné des photocopies des permis et licences.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 125) et VHC (limité à 15) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

ATTENTION : 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- 200 € à l'ordre de **rallye vialar sport** pour le chronométrage et géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait adresser un mail à contact@asadauphinoise.com, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 30 Juillet 2026. Au-delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 31 Juillet 2026.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 30 juillet 2026**.

3.1.4.P. Le coût des titres de participation est fixé à 30 euros

3.2 : EQUIPAGES

3.2.1.P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises :

- ICCR : Internationale Concurrent Conducteur Régularité
- NCCR : Nationale Concurrent Conducteur Régularité

Titres de participation admis : - TPRR(E) : Régional Régularité

3.2.P. Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile lors des vérifications administratives.

3.2.2.P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un(e) copilote est de 16 ans.

3.2.3.P. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Pilote et copilote seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent)

3.2.6.P. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.8.P. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les commissaires sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.3.P. Ordre de départ :

3.3.1.P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2.P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (haute, moyenne et basse)

3.3.3.P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4.P. Les concurrents du rallye de régularité s'élanceront en première position avant le rallye VHC et a fortiori avant le rallye moderne (l'ordre des 3 rallyes se feront en 1er les vhrs, en 2ème le vhc, et en dernier le Moderne).

3.4.P. Equipement des équipages :

Pour les 3 moyennes (haute, moyenne, et basse). Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent obligatoirement être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

3.4.1.P. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le point STOP est accordée. Cette zone se ra délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

3.4.2.P. Pendant toute la durée du rallye, tous les concurrents, pilotes, ouvriers et officiels devront être obligatoirement titulaire et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité (copilote mineur).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes : ☐ Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

-Audi Sport Quattro S1 Homologation N° B-264 ☐ Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N° B-277 ☐ Citroën BX 4TC Homologation N° B-279 ☐ Ford RS 200 Homologation N° B-280 ☐ Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275 ☐ Lancia Delta S4 Homologation N° B-276 ☐ Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262

-Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**.

-Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**.

Les voitures de type « cabriolet » sont interdites en moyenne haute. Elles sont autorisées en moyenne intermédiaire, modérée ou basse et doivent être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans les 2 parcs prévus. (Voir plan des infrastructures)

Parc 1 : Rue des Aires jusqu'au bout du Stade Laurent Turc, et le parking en gravier en contre-bas de l'EHPAD rue du Pas de l'Aiguille

Parc 2 : les deux parkings de la Salle des Sagnes

Il est strictement **INTERDIT** de garer des remorques dans les parcs d'assistance. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet. (Voir plan des infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 135,96 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,98 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St jean d'hérans 6,03 kms

ES3 et ES5 : Col de Mens 5,07kms

ES4 et ES6 : Montvallon 8,89 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" qui sera à disposition le dimanche 26 Juillet 2026.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 26 juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 13h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

6.2.4.P. CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.7.P. PENALITES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.3.1. Au départ du rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 contrôles horaires. Ce carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de la section et remplacé au départ de la section suivante par un nouveau carnet. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.

6.3.2. Le carnet de contrôle devra être disponible à toute demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé.

6.3.3. À moins d'être approuvée par un Commissaire responsable, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera l'exclusion.

6.3.4. La non-remise du carnet de contrôle à chaque contrôle horaire ou de passage, regroupement ou à l'arrivée, sera pénalisé et pourra aller jusqu'à l'exclusion

6.3.5. Les fiches des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle et sont soumises aux pénalités prévues ci-dessus.

6.3.6. La présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles et l'exactitude des inscriptions demeurent sous l'entière responsabilité de l'équipage.

6.3.7. Il appartient donc à ce dernier de présenter en temps voulu son carnet de contrôle au Commissaire responsable et de vérifier que l'inscription du temps est faite correctement.

6.3.8. Seul le Commissaire en poste sera autorisé à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle manuellement ou au moyen d'un appareil à imprimante.

6.3.9. Toute divergence entre les inscriptions de temps portées, d'une part sur le carnet de contrôle de l'équipage et d'autre part sur les documents officiels du rallye, fera l'objet d'une enquête des Commissaires Sportifs qui jugeront en dernier ressort.

6.4.P. CIRCULATION

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalités en temps de 5 min

3ème infraction : une exclusion

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de regroupements et des parcs de fin d'étape et de fin de rallye. Lors de la publication des classements,

l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage.

Lors de la publication des résultats, l'organisateur devra diffuser des classements détaillés, incluant le décompte des points de pénalité par ZR.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Exemple de méthode de classement :

- Le classement général sera fait pour chaque moyenne.
- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne basse A

Les classements par ES et général seront affichés sur le panneau devant le collège du Trièves proche de la buvette et sur l'application CHRONODIUM.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés ; suivant :

- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,
- etc...

ARTICLE 10. COUPES

Les 3 premiers de chaque moyenne en VHRS recevront une coupe.

Les prix en espèces sont interdits par le règlement standard des rallyes de régularité sportive, il n'y aura donc pas de dotation

**Les remises de coupes se dérouleront le SAMEDI 1 AOÛT 2026,
à l'arrivée des voitures au parc fermé
au collège du Trièves à Mens.**